



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Procurations : 6
Convocation du Conseil Municipal en date du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 26 juin

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY, qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELLA, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU.

Secrétaire de séance : Hélène BECKING

N° D_2025-06-26-13

Objet : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération du 20 février 2025 adoptant le budget prévisionnel 2025 ;
Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 et les résultats constatés ;
Considérant l'état n° 1259 COM de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 reçu en mars à intégrer au budget ;
Considérant la notification reçue en avril de la Fiche dotations communes 2025 par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) à intégrer au budget ;
Vu la présentation en commission en date du 19 juin 2025 ;

Il est soumis à l'adoption du Conseil municipal la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessous.

Cette décision équilibrée à

- **+ 3 066 767,66 € en fonctionnement**
- **+ 2 867 979,19 € en investissement**

Elle prend en compte les résultats cumulés de l'exercice 2024 et leur affectation, le financement par le budget général du festival de Poésie Moi les Mots (126 400 € en dépenses et 40 500 € en recettes), les écritures comptables permettant de valoriser la masse salariale mise à disposition du CCAS par la ville de Landivisiau (210 000 €), le produit fiscal concernant les taxes directes locales et la dotation globale de fonctionnement notifiés en mars et en avril par les services fiscaux. Ces derniers sont respectivement inférieurs de 615 037 € et 53 210 € par rapport au montant inscrit au budget primitif adopté le 20 février 2025, cf. détail ci-dessous.

Ressources fiscales	Compte	Etat 1259 -2025	BP voté 20.02.25	Ecart
Produit lié aux taux votés		6 626 745,00 €	6 754 317,00 €	- 127 572,00 €
Dont produit FB	73111	6 476 023,00 €	6 587 683,00 €	- 111 660,00 €

Dont produit FNB	73111	69 518,00 €	67 763,00 €	1 755,00 €
Dont produit TH	73111	81 204,00 €	98 871,00 €	- 17 667,00 €
Produit non lié aux taux votés		1 817 285,00 €	2 304 750,00 €	- 487 465,00 €
Allocation compensatrice	74833	1 291 554,00 €	1 740 167,00 €	- 448 613,00 €
Effet coeff correct	73111	525 731,00 €	564 583,00 €	- 38 852,00 €
Cumul Fiscalité		8 444 030,00 €	9 059 067,00 €	- 615 037,00 €
Soit cumul au compte	73111	7 152 476,00 €	7 318 900,00 €	- 166 424,00 €
Soit cumul au compte	74833	1 291 554,00 €	1 740 167,00 €	- 448 613,00 €
Cumul Fiscalité		8 444 030,00 €	9 059 067,00 €	- 615 037,00 €

Détail	Compte M57	BP voté 20.02.25	Fiche dot DGCL 2025	Ecart fiche/BP
Dotations aux Elus Locaux	742		163,00 €	163,00 €
D.G.F des communes (dotation forfaitaire)	74111	542 261,00 €	577 550,00 €	35 289,00 €
<i>DSR (Bourg centre)</i>	742221	424 100,00 €	353 254,00 €	- 70 846,00 €
<i>DSR (péréquation)</i>	741121	202 160,00 €	184 344,00 €	- 17 816,00 €
Sous-total DSR	741121	626 260,00 €	537 598,00 €	- 88 662,00 €
Dotation Nationale de péréquation (DNP)	741127	- €	- €	- €
Montant total de la D.G.F		1 168 521,00 €	1 115 311,00 €	- 53 210,00 €

Ces ressources supplémentaires, dont + 3 484 514,66 € inscrits au R002 (report de fonctionnement 2024) et 100 000 € d'économies sur l'électricité et le gaz permettent de réduire le recours à l'emprunt et d'augmenter les crédits en investissement (programme de voirie, convention avec le SDEF pour l'effacement des réseaux avenue Maréchal Foch, surcoût sur le lot revêtement de sols pour l'opération toiture Ty Guen).

La décision modificative est détaillée ci-dessous :

Equilibre en fonctionnement : 3 066 767,66 €

Dépenses fonct	Compte	BP au 20.02.25	DM1	BP+DM	Commentaire
Energie, électricité	60612	896 000,00 €	- 100 000,00 €	796 000,00 €	Economies sur l'électricité et le gaz
Fournitures petit équip.	60632	268 800,00 €	4 000,00 €	272 800,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Livres, disques, cass.	6065	50 000,00 €	3 000,00 €	53 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Contrats de services	611	14 500,00 €	2 000,00 €	16 500,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Assurance multirisques	6161	35 000,00 €	1 000,00 €	36 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Autres honoraires,	62268	50 000,00 €	6 000,00 €	56 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Catalogues et imprimés	6236	9 900,00 €	15 000,00 €	24 900,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Foires et expositions	6233	17 000,00 €	8 000,00 €	25 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Réceptions	6234	27 000,00 €	4 000,00 €	31 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Autres services extér.	6288	144 200,00 €	55 000,00 €	199 200,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Autres impôts, taxes	6378	3 200,00 €	3 000,00 €	6 200,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Autres prélève fiscalité	739218	- €	8 677,00 €	8 677,00 €	DGF/prélèvement DILICO
Subv. de fonct. CCAS	657363	24 000,00 €	210 000,00 €	234 000,00 €	Personnel mis à disp. CCAS
Déficits des B.A.	65821	335 000,00 €	25 400,00 €	360 400,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
virement prév	.023	3 197 400,00 €	2 821 690,66 €	6 019 090,66 €	
<i>verif. cumul dépenses de fonctionnement</i>		5 072 000,00 €	3 066 767,66 €	8 138 767,66 €	

Recettes fonct	Compte	BP au 20.02.25	DM1	BP+DM	Commentaire
Report fonct 2024	R002	- €	3 484 514,66 €	3 484 514,66 €	Affectation du résultat 2024

Mise à disp.pers.CCAS	70843		210 000,00 €	210 000,00 €	Personnel mis à disp. CCAS
Redevance services à caract culturel	7062		8 500,00 €	8 500,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Impôts directs	73111	7 318 900,00 €	- 166 424,00 €	7 152 476,00 €	produits de la fiscalité directe locale
Dot. Forfaitaire comm	74111	542 261,00 €	35 289,00 €	577 550,00 €	DGF
Dot. Solidarité rurale	741121	626 260,00 €	- 88 662,00 €	537 598,00 €	DGF
Dot. Aux élus locaux	742		163,00 €	163,00 €	DGF
Particip_Etat	74718	1 412,00 €	5 000,00 €	6 412,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Particip_Régions	7472	- €	9 000,00 €	9 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Particip_Départements	7473	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Particip_Autres	747888	315 600,00 €	8 000,00 €	323 600,00 €	Budget Festival de Poésie Moi les mots
Alloc comp	74833	1 740 167,00 €	- 448 613,00 €	1 291 554,00 €	produits de la fiscalité directe locale
<i>vérif. cumul recettes de fonctionnement</i>		<i>10 564 600,00 €</i>	<i>3 066 767,66 €</i>	<i>13 631 367,66 €</i>	

Equilibre en investissement : 2 867 979,19 €

Invest dépenses	Opé/compte	BP au 20.02.25	DM1	BP+DM
Report invest 2024	D001	- €	2 246 979,19 €	2 246 979,19 €
AC investissement	2046	79 000,00 €	100,00 €	79 100,00 €
Compl. Sport. Kerzourat	222	135 212,73 €	2 000,00 €	137 212,73 €
Progr. voirie	227	352 279,77 €	400 000,00 €	752 279,77 €
Eclairage public	231	313 131,60 €	60 000,00 €	373 131,60 €
Toitures ty guen	248	994 386,40 €	150 000,00 €	1 144 386,40 €
Eaux pluviales pl. églis	251	4 127,91 €	8 900,00 €	13 027,91 €
<i>vérif. cumul dépenses d'investissement</i>		<i>1 878 138,41 €</i>	<i>2 867 979,19 €</i>	<i>4 746 117,60 €</i>

Invest recettes	Compte	BP au 20.02.25	DM1	BP+DM
Résultat fonct affecté	1068	- €	3 366 566,44 €	3 366 566,44 €
Virem prev sect fonct	021	3 197 400,00 €	2 821 690,66 €	6 019 090,66 €
Taxe d'aménagement	10226	110 000,00 €	- 60 000,00 €	50 000,00 €
Emprunt	1641	7 213 000,00 €	- 3 260 277,91 €	3 952 722,09 €
<i>vérif. cumul recettes d'investissement</i>		<i>10 520 400,00 €</i>	<i>2 867 979,19 €</i>	<i>13 388 379,19 €</i>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous », « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau », et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice prévisionnel 2025 équilibrée à :
 - + 3 066 767,66 € en fonctionnement
 - + 2 867 979,19 € en investissement
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Landivisiau, le 26 juin 2025
Le Maire,
Laurent CLAISSE




MAIRIE DE LANDIVISIAU COMMUNE DE LANDIVISIAU DM

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES :
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 20/06/2025

Présenté par M. Maire, Laurence CLAISSE
 A. Landivisiau, le 26/06/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A. Landivisiau, le 26/06/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

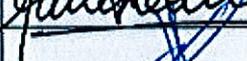
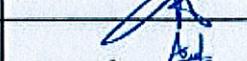
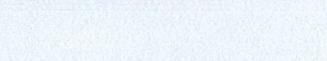


01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

